



## Séminaire de formation destiné au personnel enseignant débutant

Éducatrices et éducateurs  
francophones du Manitoba  
191, rue Harcourt  
Winnipeg (MB) R3J 3H2

### **Co-animé par :**

**Carole Hébert**  
directrice à l'école  
Lorette Immersion

**et**

**Christian Morissette**  
conseiller pédagogique  
au Bureau de  
l'éducation française

**Pour de plus amples  
renseignements,  
veuillez  
communiquer avec :**

Mario De Rosa au  
831-3066 ou au  
1-800-262-8803,  
poste 266

**ou avec :**

Julie McClintock au  
837-4666, poste 229

Le vendredi 4 et le samedi 5 décembre 2009  
de 9 h à 15 h 30  
à McMaster House  
191, rue Harcourt (Winnipeg)

Ce séminaire est destiné aux membres ÉFM qui sont dans leurs premières cinq années d'enseignement dans les programmes FL1 ou FL2. Ce séminaire permettra aux participantes et aux participants :

- 1) de rencontrer d'autres enseignantes et enseignants francophones débutant en enseignement dans une école française ou dans une école d'immersion française;
- 2) de discuter et de développer des stratégies pour chaque cycle afin de faciliter l'enseignement :
  - l'identification et la mise en oeuvre des routines administratives en classe;
  - l'établissement d'un rapport avec les élèves, le personnel enseignant, l'administration de l'école et les parents;
- 3) de partager des idées pour faciliter la réussite lors des premières années d'enseignement par le moyen d'une pratique réflexive;
- 4) de connaître les lois et les obligations professionnelles.

Frais d'inscription, de suppléance, de déplacement, et de séjour

L'inscription au séminaire sera gratuite. Un dépôt, requis lors de l'inscription, sera remboursé à la fin du séminaire pourvu que la personne participante ait participé aux deux journées de formation. Les journées de formation incluront les repas du midi. Vos dépenses de déplacement, de repas, et d'hébergement seront également remboursées selon les politiques de remboursement de dépenses de la Manitoba Teachers' Society (voir les détails au verso). De plus, votre division scolaire sera remboursée pour votre suppléance.

Date limite pour l'inscription : le 20 novembre 2009



## Séminaire de formation destiné au personnel enseignant débutant

### Formulaire d'inscription

#### Témoignages

« J'ai beaucoup aimé les idées et les suggestions par rapport aux thèmes et aux sujets élaborés en salle de classe. Le matériel donné est apprécié et sera très utile. »

« J'ai aimé le matériel, les invités, l'appui et l'expérience des enseignantes et des enseignants. Je me suis senti encouragé et valorisé. Cela m'a donné le goût de rester et de faire ma carrière au Manitoba. Notre animatrice et notre animateur étaient fantastiques! »

Nom : \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Téléphone (école) : \_\_\_\_\_

Nombre d'années en enseignement : \_\_\_\_\_

Niveau.x d'enseignement : M à 4<sup>e</sup>  5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>  9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup>

Programme : Français  Immersion française

Veillez faire parvenir un chèque de 40 \$, libellé aux « ÉFM » ainsi que ce formulaire dûment rempli aux coordonnées ci-dessous avant **le 20 novembre 2009**. Votre chèque de 40 \$ vous sera remboursé à la fin du séminaire, pourvu que vous ayez participé aux deux journées de formation.

Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba  
Attention : Julie McClintock  
191, rue Harcourt  
Winnipeg (Manitoba) R3J 3H2

#### Politiques de remboursement de dépenses

##### 1. TRANSPORT

- Automobile
- 0,46 \$ le kilomètre au sud du 53<sup>e</sup> parallèle.
  - 0,49 \$ le kilomètre au nord du 53<sup>e</sup> parallèle.
  - 0,03 \$ le kilomètre pour chaque passager autorisé.
- Transport public (avion, train)
- Les coûts de billets de classe économique
- Transport terrestre
- Les coûts réels pour les taxis, limousines, etc.

##### 2. HÉBERGEMENT

Les coûts d'hébergement si le temps exigé pour votre déplacement excède une heure, et la réunion commence à 9 h ou se termine à 21 h 30 ou plus tard.

- Hôtel – généralités
- Les coûts réels (occupation simple) jusqu'à un maximum de 117,24 \$ par jour ou si vous partagez votre chambre, 50 pour cent du coût réel (occupation double) jusqu'à un maximum de 58,62 \$ par jour.
- Chez la parenté
- Réclamez jusqu'à un maximum de 58,62 \$ par jour; cette réclamation inclut le déplacement du lieu de l'activité à la résidence de votre parenté ou de vos amis et le retour.

##### 3. REPAS

- Le moindre du coût réel ou de l'indemnité quotidienne.
- L'indemnité quotidienne, y inclus les pourboires, est la suivante :  
Petit déjeuner - jusqu'à 10,00 \$; Déjeuner - jusqu'à 13,50 \$; Dîner - jusqu'à 20,00 \$
- Ne faites pas demande de remboursement pour les repas fournis.